

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
commune de TOURNEMIRE**

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	9
Votants	10
Absents	2
Exclus	0

Délibération n°2024-01-01

Séance du 05 février 2024

Date de convocation :
23/01/2024

Date d'affichage :
23/01/2024

OBJET

Participation à l'UDSMA

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 février.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rivier Pascal, Maire.

Etaient présents : M. Rivier, Maire, M. Héran Sébastien, Madame Cristol Céline adjoints, M. Cocallemen Eric, M. Moulières Jérémy, Madame Roques Fanny, M. Goutte Maxime, Odicino Sabrina, et Monteillet Hugues conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Petraud Maxime et Mme Sandrine Giordano (procuration à M.Cocallemen).

Madame Cristol Céline a été nommée secrétaire.

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la demande de participation de la commune à l'UDSMA qui intervient sur la commune chez environ 26 personnes pour des services à domicile ce qui représente 3 200 Heures. Elle souhaite un forfait à 1.50€ par heure ce qui fait pour la commune de Tournemire 4 800€.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à 0 voix pour, 10 voix contre, 0 abstention, le conseil municipal :

Acte rendu exécutoire
Par flux de télétransmission
en Sous-Préfecture de
Millau
Le 08/02/2024
et publication sur le site
internet de la commune
www.tournemire-aveyron.fr
le 08/02/2024

DECIDE :

- De ne pas verser d'aide à l'UDSMA.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents.

Le Maire, Pascal RIVIER
Acte dématérialisé

Le secrétaire de séance
Céline CRISTOL



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.